



Michel MÉNARD

Député de Loire-Atlantique

Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique

Carquefou, le 07 juillet 2011

COMMUNIQUÉ

Concours enseignants : les députés rejettent la réforme en Commission

La Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale, à laquelle j'appartiens, a voté contre (11 voix pour, 15 contre, 2 abstentions) la publication du rapport parlementaire sur la formation des enseignants (rapport Groperrin), qui prône à terme la fin des concours de recrutement des professeurs.

Rarement la publication d'un rapport d'information se trouve rejetée en Commission. En cause ici, la proposition 20 que nous considérons comme une tentative du gouvernement d'ouvrir une nouvelle brèche dans le statut de la fonction publique. Ce texte préconise en effet de supprimer les concours enseignants et de les remplacer par l'obtention du master, et d'effectuer les recrutements au niveau des académies ou des établissements. Actuellement, le recrutement est national, et se fait sur la base de concours, garant de l'égalité républicaine.

Le recrutement par les autorités académiques serait la porte ouverte à la partialité et à l'asservissement des enseignants qui perdraient leur autonomie pédagogique. Depuis quatre ans, la formation des enseignants est mise à mal. La priorité doit être de revenir à une véritable formation professionnelle assurée par les IUFM.

Michel Ménard

Contact Presse : Samuel Galodé - 06 70 50 05 71 – samuelgalode@michelmenard.fr

Permanence parlementaire – 4, rue Léonard de Vinci – 44470 CARQUEFOU

contact@michelmenard.fr - www.michelmenard.fr